



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 557

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020, le règlement n° 557 a été adopté.

Le règlement n° 557 entre en vigueur le 19 mars 2020, jour de sa publication sur le site Web officiel de la Ville, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 19^e jour de mars 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 19 mars 2020 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 19 mars 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de mars 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier